



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.5

Numéro de la demande : 2016-2551
Demande : Modifications de l'étiquette d'un produit – Cultures de rotation/délai avant la plantation
Produit : Herbicide Accent 75 DF
Numéro d'homologation : 25116
Principe actif (p.a.) : Nicosulfuron
Numéro de document de l'ARLA : 2745784

Objet de la demande

La présente demande a pour objet de modifier l'étiquette de la préparation commerciale Accent 75 DF (un herbicide) afin d'inclure d'autres cultures de rotation associées à un délai de replantation de 10 mois dans l'Ouest canadien.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune donnée sur les résidus n'a été soumise à l'appui des modifications à l'étiquette de l'herbicide Accent 75 DF. Les données préalablement analysées ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande et ont confirmé que l'ajout de cultures de rotation à l'étiquette de l'herbicide Accent 75 DF ne devrait pas entraîner une augmentation de la quantité de résidus de nicosulfuron dans ou sur les cultures traitées. Par conséquent, l'utilisation proposée de l'herbicide 75 DF ne posera de risque inacceptable pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation de l'exposition professionnelle ni aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen comprenaient des données tirées d'essais sur le terrain menés dans les Prairies canadiennes et le Dakota du Nord entre 1989 et 2002. Ces renseignements ont permis de démontrer que le canola, le canola Clearfield, les pois de grande culture, le lin, les pommes de terre, les haricots secs, la luzerne et le tournesol, utilisés

comme cultures de rotation ayant un délai de replantation de 10 mois, devraient présenter une marge adéquate de sensibilité à l'herbicide Accent 75 DF dans l'Ouest canadien si les instructions figurant sur l'étiquette sont respectées.

L'élargissement du profil d'emploi de l'herbicide Accent 75 DF pour y inclure d'autres cultures de rotation associées à un délai de replantation de 10 mois dans l'Ouest canadien donne aux agriculteurs davantage de flexibilité quant à l'utilisation de l'herbicide Accent 75 DF pour contrôler le chiendent rampant et les graminées annuelles, ainsi que pour organiser les cultures séquentielles.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et a déterminé qu'ils étayent l'ajout de cultures de rotation associées à un délai de replantation de 10 mois dans l'Ouest canadien à l'étiquette de l'herbicide Accent 75 DF.

Référence

**Numéro de
document
de l'ARLA**

Référence

2642123 2002, DACO 10 - Value submission to support a recropping claim for Accent 75 DF Herbicide, PCP#25116, applied at 25 g a.i./ha., DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, and 10.3.3.

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.